

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD128

présenté par  
M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« couverte par le plan »,

les mots :

« qu'il couvre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel